



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Jacqueline ROLFE, Michèle TRUC, Dominique LIAUTAUD, Roseline BIGI, Delphine DELSARTE, Olivier DEBOURREZ, Frédérique ROUSTANG, Pierre BONNET, Charlotte FABRE, Jean GRIMALDI, Joseph GALLUZZO

Absents excusés :

Absents représentés : Laurent JANVRIN représenté par Joseph GALLUZZO, Laurent REMY représenté par Éric AUDIBERT, Patrice BURLANDO représenté par Frédérique ROUSTANG

Madame DELSARTE Delphine a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales
2. Approbation PV CM du 07/05/2024

COMMANDE PUBLIQUE

3. MAPA 2023-002 Remises, Avenant 2 RAMONDA LOT 1
4. MAPA 2022-004 EHPAD Avenant 2 VERRECCHIA LOT 1
5. Convention de mise à disposition du Policier Municipal tutorat Mairie de Le Val
6. Convention Territoire d'Énergie 83 - Symielec valorisation des travaux d'économie d'énergie

FONCTION PUBLIQUE

7. Création poste d'adjoint administratif territorial accueil Mairie
8. Création poste de responsable des services techniques

FINANCES LOCALES

9. Demande de subvention auprès du CD83 pour réfections de voiries communales 2025
10. Demande de subvention auprès CD83 remises en cœur de village 2024
11. Demande de Fonds de concours CAPV Aménagement et réfection de voies et d'espaces publics 2024
12. Demande fonds de concours TE83 2024 - Projet PALUD
13. Adhésion à l'Agence Technique Départementale Var Ingénierie
14. Fonds d'Investissement Cantonal

POLITIQUE DE LA VILLE

15. Règlement intérieur ALSH 2024-2025
16. Questions diverses
17. Informations diverses

Monsieur le Maire demande à retirer le point 4 de l'Ordre du Jour.

Vote : Adopté à l'unanimité

1. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Urbanisme (F. ROUSTANG) nous avons reçu le service habitat de l'agglomération ainsi qu'un bureau d'études mandaté pour réaliser un diagnostic sur l'habitat du centre village en vue d'améliorer les dispositifs d'habitats privés. Nous recevrons prochainement leur diagnostic sur l'habitat ancien.
Le bureau BEGEAT travaille actuellement sur le bilan de notre PLU qui sera présenté au vote en conseil municipal.

Commission Travaux (F. ROUSTANG) Les travaux des Remises avancent bien, les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis. L'extérieur étant désormais terminé nous avons réduit l'emprise du chantier et réhabilité les emplacements PMR.

Monsieur le Maire : Sur le volet architectural, les choix des entreprises et la volonté de garder l'ancien portent leurs fruits, à ce jour le couvreur doit reprendre la gouttière qui ne nous satisfait pas. Le chantier devrait se terminer en novembre avec une mise en service en janvier.

Frédérique ROUSTANG : nous avons ouvert les jardins MANTERO, nous travaillerons sur un aménagement plus conséquent par la suite.

Monsieur le Maire : concernant le projet de la Palud, nous avons pris un peu de retard afin d'intégrer la réfection des voies dans le dossier. Pour bien faire les choses il nous faut prendre le temps.

Commission scolaire (D. LIAUTAUD) lors du dernier conseil d'école du 18 juin, Thibaut SIMEON a présenté au Comité de Pilotage le Projet Educatif du Territoire qui est vraiment en harmonie avec le projet scolaire. La commission des affaires scolaires s'est réunie le 19 juin pour préparer le nouveau règlement intérieur des services périscolaires afin d'y apporter des modifications pour la rentrée prochaine. Le 27 juin, la classe de CM2 de Sandra COLOMBO s'est rendue au collège pour une journée de découverte. Grâce à TRAD O SUD, une conteuse est venue à la médiathèque pour les maternelles ainsi qu'à l'école pour les primaires. Hier le centre de loisirs a ouvert ses portes avec une moyenne de 40 à 50 enfants par jour.

Commission culture (J. ROLFE) TRAD O SUD est terminé, tout s'est bien passé. Vendredi dernier a eu lieu le premier Apéro concert avec beaucoup de monde. Le 13 juillet arrive, l'aide des conseillers sera la bienvenue. Sont prévus aussi au programme : Montf' Art de Rue, les apéros concerts tous les vendredis, les nuits du château, le forum des associations.

Commission environnement (L. REMY) quelques évolutions concernant les containers à ordures, la place du Logis a été débarrassée des containers à roulettes. Une colonne à carton doit être rajoutée chemin des Lônes. Quant aux 2 containers de la Croix qui sont en bordure de route ainsi que ceux des Muscatelles et de la Capelle, ils seront supprimés et remplacés par des colonnes de tri.

2. APPROBATION DU CM DU 07 05 2024

Vote : Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

3. AVENANT 2 LOT 1 MAPA 2023-002 réhabilitation Remises en cœur de village RAMONDA

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation des remises, Monsieur le Maire expose les plus-values et moins-values qui nécessitent de passer un AVENANT 2 avec le LOT 1 attribué à l'entreprise RAMONDA. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la signature et de procéder à la passation de l'AVENANT 2 du LOT 1 du marché référencé MAPA2023-002, pour un montant de 6 445.00 € HT soit 7 734.00 € TTC soit une variation totale de 2.6 % du montant du marché initial. Le nouveau montant du marché est porté à € 297 262.68 € HT soit 304 996.68 TTC.

Vote : Adopté à l'unanimité

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU POLICIER MUNICIPAL TUTORAT MAIRIE LE VAL

Dans le cadre de la formation de sa policière municipale, la commune de LE VAL demande à ce que notre policier municipal soit son tuteur durant son parcours. Les heures effectuées pour cette mission nous seront remboursées par la commune de LE VAL comme le prévoit la convention.

Vote : Adopté à l'unanimité

5. CONVENTION TE83 VALORISATION TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE

Le syndicat TE83 a contracté un partenariat avec la compagnie des économies d'énergies pour la valorisation des certificats d'économie d'énergies générées par des travaux d'efficacité énergétique sur des bâtiments publics. Par cette convention on peut bénéficier d'économies d'énergies notamment sur l'hôtel de ville. La CEE nous permettra de valoriser et d'aller chercher des subventionnements pour réaliser des travaux d'efficacité énergétique.

Vote : Adopté à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

6. CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL ACCUEIL MAIRIE

En prévision d'un départ à la retraite d'un agent et afin de préserver le bon fonctionnement du service, la commune souhaite recruter un agent d'accueil à temps complet au grade d'adjoint administratif. Un recrutement est en cours, l'annonce a été publiée sur Emploi Territorial, les entretiens avec les candidats(tes) retenus(es) auront lieu courant septembre. Les missions principales de cet agent portent essentiellement sur l'accueil Mairie/APC, l'Etat civil, les élections.

Vote : Adopté à l'unanimité

7. CREATION DE POSTE DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Afin de pallier au départ de Didier RUET qui prendra sa retraite au 30 avril 2025, la commune souhaite recruter un agent Responsable des services techniques à temps complet. Un recrutement est en cours, l'annonce a été publiée sur Emploi Territorial, les entretiens avec les candidats(tes) retenus(es) auront lieu début septembre pour une prise de poste au plus tard au 1er janvier. Les missions principales de cet agent portent essentiellement sur l'organisation et la gestion des services techniques mais aussi l'entretien des bâtiments communaux.

Vote : Adopté à l'unanimité

FINANCES LOCALES

8. DEMANDE DE SUBVENTION CD83 REFECTION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES COMMUNALES PALUD 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de compléter la demande de subvention (DE2023_024) « Installation d'équipements de services publics » pour l'aménagement du Quartier de la Palud au titre de 2025. Ce complément de subvention intervient suite à l'intégration de l'aménagement et de la réfection de voies au marché de LA PALUD notamment concernant l'esplanade du château, la Rue du Ferrailon et la place du Logis. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'introduire une demande de subvention d'un montant de 110 000€ au titre de l'année 2025 auprès du conseil Départemental pour le projet de la PALUD.

Vote : Adopté à l'unanimité

9. DEMANDE DE SUBVENTION CD83 REMISES EN CŒUR DE VILLAGE 2024

Monsieur le maire lors du conseil municipal du 8 juin 2021 avait présenté le projet de réhabilitation de remises en cœur de village situées parcelles section D n°201 et 212. Le projet consiste à réhabiliter des remises en vue d'y accueillir un commerce de type « bar petite restauration » ainsi que des toilettes publiques à entrée séparée.

Le coût prévisionnel du projet était évalué à 564 000 € HT. Par délibération 2021/020, le conseil municipal avait autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 100 000 €. Suite à la hausse des marchés en janvier 2022 un nouveau devis établi par le Maître d'Œuvre (société ARCH') porte le coût prévisionnel à 741 865 € HT.

La première demande de subvention n'ayant pas été finalisée, Monsieur le Maire avait proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre de l'exercice 2021 et 2022 à hauteur de 200 000 €.

Au titre de l'année 2024 et en complément des années 2021-2022, nous demandons une subvention de 30 000 € auprès du Conseil Départemental du VAR. Laquelle se justifie par les plus-values des travaux complémentaires non prévus initialement au marché et l'attribution d'une subvention de 180 000 € sur les 200 000 € initialement demandés pour 2021-2022.

Vote : Adopté à l'unanimité

10. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CAPV AMENAGEMENT ET REFECTION DE VOIES ET D'ESPACES PUBLICS 2024

Le projet d'aménagement et de réfection des voies et espaces publics sur les sites de la place du Logis, Rue du Ferrailon et de l'esplanade du château dont le coût prévisionnel est évalué à 137 386 € HT sera intégré au marché de travaux de la PALUD,

Cette opération remplit les conditions d'éligibilité aux fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, FDC « Valorisation, construction, réhabilitation et mise aux normes des espaces publics (hors réseaux humides) » dont le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
AUTOFINANCEMENT	38 693.00 €	28.16 %
Conseil Départemental du Var 2024	60 000.00 €	43.68 %
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE (FDC Valorisation, construction, réhabilitation espaces publics)	38 693.00 €	28.16 %
TOTAL HT	137 386 € HT	100 %
TVA	27 477.20 €	
Montant TTC	164 486.32 € TTC	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'introduire la demande de subvention auprès de la CAPV.

Vote : Adopté à l'unanimité

11. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TE83 2024 PROJET PALUD

- Le Syndicat TE83 réalise les travaux d'électricité concernant les réseaux et l'éclairage public. La commune, quant à elle, réalise l'enfouissement des gaines. Il nous faut donc délibérer pour solliciter leur intervention dans le projet de la PALUD. Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer et décider de prévoir la mise en place d'un Fonds de Concours avec le SYMIELECVAR/TE83 d'un montant de 53 250,00 afin de financer 75% de la participation à l'opération du SYMIELECVAR/TE83 réalisés à la demande de la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité

12. ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VAR INGENIERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 06 novembre 2023 sur l'intention de création d'une Agence technique départementale dénommée Var Ingénierie. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux. Aujourd'hui il nous est proposé d'y adhérer à titre gracieux afin de bénéficier d'une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Vote : Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

14. REGLEMENT INTERIEUR ALSH 2024-2025

Madame LIAUTAUD Dominique, Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse informe le Conseil Municipal que le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires a été modifié et expose les principales évolutions du dit règlement depuis sa précédente approbation par le conseil municipal. Ce règlement fixe les règles générales de fonctionnement des différents services périscolaires et extrascolaires. Madame LIAUTAUD Dominique précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce règlement.

Vote : Adopté à l'unanimité

15. QUESTIONS DIVERSES

Néant

16. INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 19 h 38

Le Maire



Eric AUDIBERT

La Secrétaire

Delphine DELSARTE

Affiché le